

Journée mondiale de l'AVC : facteurs de risques et moyens de s'en prémunir



Journée mondiale de l'AVC : facteurs de risques et moyens de s'en prémunir

Photo : Annie Danoy, Ronny Guardia-Mazzoleni, maire de Fleurance et Rachel Peyrabelle, adjointe au maire déléguée dans le domaine des affaires sociales et de la santé.

Le samedi 29 octobre a eu lieu la Journée mondiale de l'accident vasculaire cérébral (AVC). Le but était d'informer le grand public sur la prévention des facteurs de risques, mais aussi sur l'importance et l'urgence de la prise en charge immédiate des victimes dès les premiers symptômes (confusion mentale, problèmes d'élocution, trouble de la compréhension, vertiges, parésie ou paralysie d'une partie du corps ou d'un membre) .

Dans le cadre de cette journée , Annie Danoy, vice-présidente de l'association départementale « AVC/AIT Carpe diem » avait installé un stand sur le marché de Fleurance . Elle était là pour informer le grand public sur ces affections et les réactions à adopter. (AVC : accident vasculaire cérébral ; et AIT : accident ischémique transitoire résultant d'une obstruction artérielle très transitoire, qui n'entraîne pas de lésion du cerveau. Ses symptômes sont les mêmes que l'AVC, mais ils durent moins d'une heure avant le retour à la normale sans séquelles). La vice présidente explique " Les membres du bureau ont tous eu un accident vasculaire cérébral ou sont aidants . Nous nous connaissons depuis 10 ans pour certains d'entre nous . Le but de l'association est d' aider à avoir une vie meilleure après un AVC ou un AIT".

L'association " AVC/ AIT Carpe Diem" est reconnue d'intérêt général .

Certes, ce n'est pas toujours possible de prévenir un AVC. Toutefois, on peut agir sur d'autres facteurs. Les facteurs médicaux : l'hypertension artérielle, le diabète, l'hypercholestérolémie, sont trois maladies susceptibles d'augmenter le risque d'AVC; les facteurs liés au style de vie : le tabac, l'alcool, l'absence d'activité physique, l'alimentation.

Les objectifs de l'association sont définis dans l' article 2 de ses statuts :

- > Venir en aide aux victimes d'AVC, d'AIT et leurs aidant(e)s,
- > Lutter contre l'isolement social, humain, de territoire, économique, administratif, numérique ... des personnes ayant été accidentées,
- > Prévenir de la récurrence de l'AVC ou de l'AIT, informer et prévenir tout public,
- > Soutenir la recherche médicale ou paramédicale après l'AVC ou l'AIT,
- > Toute autre forme d'action ou manifestation événementielle permettant le mieux-vivre au lendemain de l'accident vasculaire cérébral AVC ou l'accident ischémique transitoire AIT. venir en aide aux victimes d'AVC, d'AIT et leurs aidants ; lutter contre l'isolement social, humain, de territoire, économique, administratif, numérique... des personnes ayant été accidentées ; lutter contre la précarité alimentaire des familles d'AVCistes ; prévenir de la récurrence de l'AVC ou de l'AIT, informer et prévenir tout public ; soutenir la recherche médicale ou paramédicale après l'AVC

Chaque année, 150 000 personnes sont victimes d'un AVC, plus de 110 000 sont hospitalisées et 30 000 en décèdent. Cette pathologie représente la première cause nationale de handicap acquis de l'adulte : plus de 500 000 Français vivent avec des séquelles. Il représente aussi la 3ème cause de mortalité chez l'homme et la 2ème chez la femme, après les cancers et l'infarctus du myocarde.

L'AVC est une course contre la montre : plus la prise en charge est rapide, moins les séquelles sont importantes. A l'apparition des premiers symptômes, il faut appeler le 15 pour faire intervenir les secours rapidement.

La poursuite des actions sur le terrain a permis d'améliorer la prévention et l'information de la population avant, pendant et après l'AVC, notamment en informant la population depuis les signes d'alerte jusqu'à l'accompagnement du handicap. En effet, le temps d'intervention est primordial puisque les traitements désobstructifs doivent être administrés dans les 4 heures qui suivent l'apparition des premiers signes.

ACCIDENT VASCULAIRE CÉRÉBRAL
EN CAS D'APPARITION BRUTALE
DE L'UN DE CES TROIS SIGNES → APPEL IMMÉDIAT
AU SAMU (15)

UNE DÉFORMATION DE LA BOÛCHE
UNE FAIBLESSE D'UN CÔTÉ DU CORPS, BRAS OU JAMBE
DES TROUBLES DE LA PAROLE

15 AVRIL 2023

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
France • Québec • Luxembourg
Royaume-Uni • Pays-Bas

@MinSoliSante